

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARTRIN  
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L 'an deux mille vingt, le 10 juillet à 10h.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

**Nombre de conseillers**

|               |    |
|---------------|----|
| - en exercice | 11 |
| - présents    | 9  |
| - votants     | 10 |
| - absents     | 2  |

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Gaëlle CHOQUER, M. Pascal GATTO, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Jean-Marie SINGLA, M. Aurélien VIALA, Mme Catherine AUDIRAC IUNG, Mme Anne CROS.

Absents excusés : Mme Séverine VALENTIN.

Absents : M. LAMARRE Laurent.

Catherine AUDIRAC IUNG a été nommée secrétaire.

**Date de convocation :**  
06/07/2020

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale du 29 juin 2020

Date d'affichage  
07/07/2020

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Christiane CAILLIAU-DELEU, Josiane LEONZI, Anne CROS et Aurélien VIALA. La présidence du bureau est assurée par ses soins. Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**ELECTION DU DELEGUE**

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : - Mme Christiane CAILLIAU-DELEU : 10 voix

- Mme Christiane CAILLIAU-DELEU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

**ELECTION DES SUPPLEANTS**

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu : - Mme Josiane LEONZI: 10 voix - Mme Catherine AUDIRAC IUNG : 10voix - M. Jean-Marie SINGLA : 10 voix

- Mme Josiane LEONZI, Mme Catherine AUDIRAC IUNG et M. Jean-Marie SINGLA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Objet**  
Election d'un délégué et de suppléants en vue de l'élection des sénateurs



Le Maire,  
Christiane CAILLIAU-DELEU

*Christiane CAILLIAU-DELEU*